

Il y a un an, les femmes ont libéré leurs paroles sur les réseaux sociaux en dénonçant massivement les violences sexistes et sexuelles dont elles sont victimes.

Ces témoignages venus du monde entier ont révélé l'ampleur de ces violences et ont démontré que les femmes se saisissent d'un espace de parole quand il leur est proposé.

Ils ont aussi mis en exergue le manque évident de lieux et de personnels formés pour recueillir leur parole et les conditions d'écoute actuellement inadaptées. L'institution judiciaire et l'environnement professionnel ne remplissent pas correctement leurs missions de prévention, d'accueil et de protection des femmes comme le prévoient pourtant divers textes législatifs.

« la FSU, engagée au quotidien, appelle les personnels à marcher et à se mobiliser en participant aux initiatives du 24 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes »

La FSU continue de dénoncer la baisse d'aides déjà insuffisantes de l'État aux associations qui prennent en charge les victimes, aux organismes de recherche qui décortiquent les mécanismes produisant les inégalités et les violences.

Pour la FSU, la loi contre les violences sexistes et sexuelles comporte de graves lacunes en matière de protection des mineur-es et ne va pas assez loin pour lutter contre les violences faites aux filles et aux femmes. Elle demande une véritable loi cadre.

Au travail les violences subies par les femmes sont rarement identifiées et reconnues comme telles. Et la fonction publique n'est pas épargnée. Pourtant, ces violences ont un impact avéré sur leur santé physique et mentale comme sur leur déroulement de carrière.

Pour la FSU, l'institution a le devoir d'accompagner et de protéger les victimes dans leur carrière mais aussi dans leur emploi. La FSU exige notamment le maintien des CHSCT car cette instance représentative des personnels est un outil indispensable pour lutter contre les violences.

La FSU revendique des moyens dédiés et fléchés pour mettre en œuvre une véritable politique volontariste pour prévenir et faire cesser ces violences. L'Etat a un devoir d'exemplarité en la matière et doit rendre effectif l'ensemble des mesures déclinées dans le futur protocole Egalité Professionnelle.

La FSU rappelle également l'importance de l'Education à l'égalité fille-garçon inscrite dans les programmes scolaires. C'est un outil efficace de prévention. Pour la FSU, il y a urgence à mettre en œuvre un plan d'ampleur incluant la formation de tous les personnels, une éducation non sexiste des jeunes à tous les niveaux de scolarisation et des moyens à la hauteur des besoins pour que la prise en charge globale des femmes victimes de violences puisse être effective dans tous les domaines professionnels.

Le collectif #NousToutes, dont la FSU est partie prenante, a pour ambition de porter les paroles des femmes qui ont émergées au moment de #MeToo et de transformer ces paroles en revendications.

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la FSU, engagée au quotidien, appelle les personnels à marcher et à se mobiliser en participant aux initiatives du 24 novembre pour que cesse l'impunité des agresseurs et celle des employeurs. Lutter contre ces violences est un élément indispensable pour qu'enfin l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes se concrétise et devienne effective dans tous les domaines professionnels.

